

TENDANCES DES MIGRATIONS

Les flux d'immigration de type permanent sont répartis par catégorie d'entrée, qui constitue un déterminant clé du devenir professionnel des immigrés. Ils englobent les migrations régulières et les mouvements de personnes entrant dans le cadre de la libre circulation.

Définition

Les flux d'immigration de type permanent couvrent les mouvements régulés d'étrangers qui s'installent dans un pays, du point de vue du pays de destination. Dans les pays tels que l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, ces flux sont composés des immigrés à qui l'on octroie un titre de séjour « permanent ». Dans les autres pays, ils correspondent généralement aux immigrés auxquels est accordé un titre de séjour renouvelable à l'infini, bien que la possibilité de renouvellement soit parfois subordonnée à certaines conditions comme l'exercice d'un emploi. Sont donc exclus les étudiants internationaux, les stagiaires, les personnes participant à des programmes d'échange, les travailleurs saisonniers ou contractuels, les prestataires de services, les monteurs, les artistes entrant dans le pays pour donner des spectacles ou les personnes participant à des manifestations sportives, etc. Les titres de séjour attribués à ces individus peuvent aussi être renouvelables, mais pas indéfiniment.

Les migrants entrent dans le cadre de la libre circulation lorsqu'ils bénéficient de certains droits fondamentaux, qui découlent généralement d'accords internationaux, leur permettant d'entrer et de sortir d'un pays sans être soumis à d'importantes restrictions quant à leur circulation ou à la durée de leur séjour, comme c'est le cas pour les citoyens des États membres de l'UE au sein de cette dernière. Leurs mouve-

ments n'étant pas toujours enregistrés de manière officielle, ils doivent parfois être estimés.

Comparabilité

Cette standardisation fondée sur le concept de « flux d'immigration de type permanent » marque une amélioration notable par rapport aux compilations de statistiques nationales, dont la couverture peut varier selon un facteur compris entre un et trois. Néanmoins, on observe des variations entre les pays en ce qui concerne la prise en compte du changement de statut et la couverture des mouvements à titre permanent dans le cadre de la libre circulation. Au total, cette standardisation est appliquée à 23 pays de l'OCDE et à la Fédération de Russie.

L'année de référence utilisée pour ces statistiques est souvent l'année d'octroi du titre de séjour plutôt que l'année d'entrée sur le territoire. Parfois, certains individus admis à titre temporaire peuvent obtenir un titre de séjour permanent. Dans les statistiques présentées ici, ils sont pris en compte pour l'année où le changement de statut intervient.

En bref

Au total entre 2010 et 2011, les flux d'immigration de type permanent ont augmenté de 2 % environ dans les pays de l'OCDE, avec une situation très variable au niveau des pays. La moitié environ des pays de l'OCDE a enregistré une hausse des flux d'immigration, notamment l'Autriche et l'Allemagne, mais aussi l'Irlande, où le recul de l'immigration avait été l'un des plus importants pendant la récession.

L'immigration vers les pays européens se caractérise toujours par la libre circulation des personnes au sein de l'Espace économique européen (EEE). En Suisse, en Allemagne et en Norvège, elle représente respectivement, 78 %, 68 % et 64 % des migrations internationales permanentes.

Les migrations pour raisons familiales et humanitaires au sein de l'EEE constituent respectivement 45 % et 8 % des migrations totales (à l'exclusion de la libre circulation des personnes) vers cette zone. Dans le reste de l'OCDE, les chiffres correspondants s'élèvent à 65 % et 13 %. Par ailleurs, les migrations de travail représentent près de 40 % des flux migratoires en direction des pays de l'EEE pris en compte ici (à l'exclusion de la libre circulation des personnes), mais seulement 13 % des migrations vers le reste de l'OCDE. Ce dernier chiffre traduit le poids des États-Unis, du Japon et du Mexique, où les migrations de travail permanentes sont limitées.

Sources

- OCDE (2013), *Perspectives des migrations internationales 2011*, SOPEMI, *Perspectives des migrations internationales*, Éditions OCDE.

Pour en savoir plus

Publications analytiques

- Widmaier, S. et J.-C. Dumont (2011), "Are recent immigrants different? A new profile of immigrants in the OECD based on DIOC 2005/06", *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 126.

Publications statistiques

- OCDE (2012), *Resserrer les liens avec les diasporas : Panorama des compétences des migrants*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012), *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*, Éditions OCDE.

Publications méthodologiques

- Dumont, J.-C. et Lemaître G. (2005), "Counting immigrants and expatriates in OECD countries: A new perspective", *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 25.
- Lemaître G. (2005), "La comparabilité des statistiques des migrations internationales", *OECD Statistics Brief*, No. 9.

Bases de données en ligne

- *Statistiques de l'OCDE sur les migrations internationales*.



Flux d'immigration à titre permanent par catégorie d'entrée

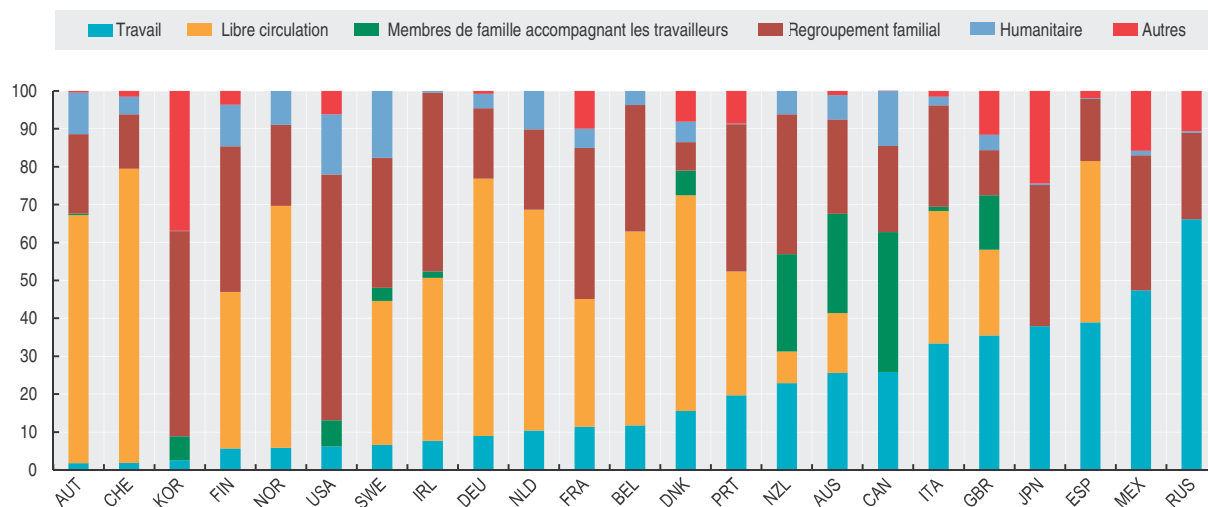
Milliers, 2011

	Travail	Libre circulation	Membres de famille accompagnant les travailleurs	Regroupement familial	Humanitaire	Autres	Totale
Allemagne	26.1	197.5	-	54.0	11.0	2.1	290.8
Australie	56.2	34.6	57.5	54.7	14.0	2.5	219.5
Autriche	1.0	38.2	0.2	12.2	6.4	0.2	58.4
Belgique	9.0	39.1	-	25.5	2.9	..	76.5
Canada	64.4	-	91.8	56.4	36.1	0.1	248.7
Chili
Corée	1.4	..	3.6	30.8	0.0	21.0	56.9
Danemark	6.4	23.5	2.7	3.1	2.2	3.3	41.3
Espagne	135.9	148.9	-	57.1	1.0	6.5	349.3
Estonie
États-Unis	65.3	..	74.1	688.1	168.5	65.5	1 061.4
Finlande	1.2	8.4	-	7.8	2.2	0.8	20.4
France	24.1	71.1	-	84.2	10.7	21.1	211.3
Grèce
Hongrie
Irlande	2.6	14.5	0.6	15.9	0.1	..	33.7
Islande
Israël
Italie	104.1	109.1	3.6	83.4	7.2	4.8	312.2
Japon	22.4	..	-	22.0	0.3	14.4	59.1
Luxembourg
Mexique	10.3	..	-	7.7	0.3	3.4	21.7
Norvège	3.5	38.5	-	12.9	5.4	..	60.3
Nouvelle-Zélande	10.2	3.7	11.4	16.4	2.7	..	44.5
Pays-Bas	11.0	61.5	-	22.4	10.7	..	105.6
Pologne
Portugal	7.3	12.1	-	14.3	0.1	3.2	36.9
République slovaque
République tchèque	22.6
Royaume-Uni	114.0	72.7	45.9	38.3	13.0	37.2	321.2
Slovénie
Suède	4.8	27.3	2.5	24.6	12.7	..	71.7
Suisse	2.3	96.5	-	17.8	5.8	1.9	124.3
Turquie
UE-28
OCDE
Afrique du Sud
Bésil
Chine
Fédération de Russie	273.0	-	..	93.9	1.8	44.0	412.6
Inde
Indonésie

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933038362>

Flux d'entrée d'immigrés permanents par catégorie d'entrée

Pourcentage d'entrées permanentes, 2011

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933035759>



Extrait de :
OECD Factbook 2014
Economic, Environmental and Social Statistics

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/factbook-2014-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Tendances des migrations », dans *OECD Factbook 2014 : Economic, Environmental and Social Statistics*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/factbook-2014-7-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.